

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI 2017-2018

L'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font à la mairie de LOUANNEC pour chaque période de vacances à vacances. Durant le centre, les inscriptions sont toujours possibles selon les places disponibles.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

- Remplir le **bulletin administratif** disponible en mairie (pour les enfants non scolarisés dans les écoles publiques de LOUANNEC) ou sur le site internet de la mairie et **la fiche sanitaire de liaison**. Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de LOUANNEC, ce bulletin est commun pour tous les accueils de loisirs (garderie ,TAP, mercredi).
- Remplir **la fiche de vœux** concernant les dates souhaitées. **Cette action est à renouveler entre chaque période de vacances.**

Toute inscription sur la fiche de vœux est **définitive**.

- Le paiement est effectué sur facture à chaque fin de période. toute absence (pour raisons médicales) est à signaler par écrit ou par téléphone au plus tard le matin avant 9H30 ; La prestation sera alors annulée si le centre a été prévenu au moins le matin de l'absence **et** si un certificat médical est fourni.

Une absence non signalée ou non justifiée ne fera l'objet d'aucun report ou remboursement.

ACCUEIL DES ENFANTS :

A 12h20 : L'accueil des enfants se déroule dans la cour de l'école élémentaire et maternelle à la sortie des classes.

Les enfants n'étant pas scolarisés dans les écoles publiques de LOUANNEC rejoignent le groupe dans la cour de l'école élémentaire pour partir ensuite au restaurant collectif.

A 13h30 : L'accueil des enfants arrivant après le repas se fait entre 13h30 et 13h45, dernier délai, au centre de loisirs. Lors de son arrivée l'enfant doit être pointé sur la feuille de présence par un animateur.

DEPART DES ENFANTS :

Le départ des enfants se fait **à partir de 17h**. Sauf cas exceptionnel, il est demandé de respecter cet horaire. Le centre est ouvert jusqu'à 18h30, dernier délai.

Lors de son départ, l'enfant doit être pointé sur la feuille de présence par un animateur.

TENUE DES ENFANTS :

Il est préférable que l'enfant ait en sa possession des baskets (soit sur lui soit dans un sac) .

Pour les marsupioles(3/4 ans), il est demandé que chaque enfant ait dans un sac des affaires de rechange et son doudou pour la sieste.

L'équipe d'animation